



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 19/2020

Objet du préavis

Première série de compléments au budget 2020

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 104 du Règlement du Conseil communal et les articles 10 et 11 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

1. Budget 2020

Demande de crédits complémentaires

CHARGES	Budget 2020	Crédit. compl.
1. ADMINISTRATION GENERALE		
3092.00.1100 Frais de recherche de personnel <i>Frais supplémentaires dus au mandat donné à la Société Capital Senior afin d'accompagner la Municipalité dans le processus de recrutement du/de la nouveau/nouvelle titulaire du poste de Secrétaire municipal/e. Conformément à la communication municipale du 25 juin 2020.</i>	30'000.—	25'000.—
3101.00.1100 Imprimés et fournitures de bureau (Greffé) <i>Consommation supplémentaire de papiers et d'articles de bureau.</i>	15'000.—	5'000.—
3145.00.1720 Entretien des terrains (Skate hockey) <i>Différentes réparations et remise en état du terrain du skater hockey. Il s'agit notamment de la réfection des bandes de terrain.</i>	1'000.—	5'000.—
2. FINANCES		
3. DOMAINES ET BATIMENTS		
3146.00.3100 Entretien des chemins, forêts et fossés (terrains divers) <i>"Le Pré Thorin - jardins familiaux", mesures urgentes d'assainissement, consistant notamment en la réalisation d'un drainage "côté étang". Conformément à la communication municipale du 5 mars 2020.</i>	10'000.—	20'000.—
3170.06.3514 Exploitation Café du Marché <i>Mise en exploitation du Café du Marché du 7 juillet au 4 octobre 2020. Les charges d'exploitation devraient en tout ou partie être équilibrées par les produits de l'exploitation du café.</i>	0.—	49'000.—
3123.00.3516 Electricité (Payerne Airport) <i>Augmentation des frais d'exploitation en regard du bouclage 2019 et du projet de répartition des frais entre Anura SA et la Commune de Payerne.</i>	2'300.—	10'000.—

3124.00.3516	Chauffage (Payerne Airport) <i>Augmentation des frais d'exploitation en regard du boucllement 2019 et du projet de répartition des frais entre Anura SA et la Commune de Payerne.</i>	6'000.—	10'500.—
3141.00.3516	Entretien des bâtiments (Payerne Airport) <i>Augmentation des frais d'exploitation en regard du boucllement 2019 et du projet de répartition des frais entre Anura SA et la Commune de Payerne.</i>	21'800.—	55'000.—
3141.00.3516	Entretien des bâtiments (Payerne Airport) <i>Aménagement du 2^e étage par étape en fonction des demandes de location.</i>	0.—	45'000.—
3186.00.3516	Assurances de choses et RC (Payerne Airport) <i>Augmentation des frais d'exploitation en regard du boucllement 2019 et du projet de répartition des frais entre Anura SA et la Commune de Payerne.</i>	2'300.—	3'200.—
3141.00.3536	Entretien des bâtiments (Les Cluds) <i>Diverses réparations à la suite des dégâts d'eaux remboursées par l'assurance.</i>	33'000.—	15'000.—

4. TRAVAUX

3109.01.4100	Frais chargé de sécurité (Bureau des travaux) <i>De nombreux chantiers compliqués ont nécessité le suivi régulier de notre mandataire de sécurité externe.</i>	61'000.—	5'000.—
3185.01.4200	Energie et environnement (Urbanisme) <i>Frais d'élagage pour corbeaux freux.</i>	26'500.—	6'000.—
3185.00.4510	Honoraires (déchetterie) <i>Honoraires transposition projet Fétigny sur site actuel.</i>	0.—	10'000.—
3147.01.4700	Entretien des berges (Cours d'eau et rives) - <i>Frais d'études permettant de pouvoir chiffrer le coût des travaux de revitalisation des ruisseaux du Motélon et du Crève-Cœur. Ces frais d'études seront subventionnés à hauteur de 95 % (60 % par le Canton et 35 % par la Confédération), conformément à la Communication municipale du 25 juin 2020.</i> - <i>Frais supplémentaires afin d'entretenir le canal des Aventuries (castors). Ces frais seront subventionnés à raison de 60 % par la DGE-EAU et de 35 % par la DGE-BIODIV.</i>	9'000.—	35'000.— 15'000.—

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**6. POLICE**

3116.02.6100	Parkomatic, entretien horodateurs (Sécurité Publique) <i>Frais supplémentaires en raison du changement des horodateurs.</i>	49'000.—	7'000.—
--------------	--	----------	---------

7. SECURITE SOCIALE**8. SERVICES INDUSTRIELS**

3141.06.8100	Entretien des réservoirs (Service des eaux) <i>Application d'une résine époxy sur les sols du réservoir Planche au Loup.</i>	27'000.—	7'500.—
--------------	---	----------	---------

TOTAL DES CHARGES**328'200.—**

REVENUS

1. ADMINISTRATION GENERALE**2. FINANCES****3. DOMAINES ET BATIMENTS**

4359.06.3514	Exploitation Café du Marché <i>Mise en exploitation du Café du Marché du 7 juillet au 4 octobre 2020. Les charges d'exploitation devraient en tout ou partie être équilibrées par les produits de l'exploitation du café.</i>	0.—	49'000.—
4363.00.3516	Remboursement dommages (Les Cluds) <i>Diverses réparations à la suite des dégât d'eaux remboursées par l'assurance.</i>	0.—	15'000.—

4. TRAVAUX

4516.00.4700	Subsides (Cours d'eau et rives) - <i>Frais d'études permettant de pouvoir chiffrer le coût des travaux de revitalisation des ruisseaux du Motélon et du Crève-Cœur. Ces frais d'études seront subventionnés à hauteur de 95 % (60 % par le Canton et 35 % par la Confédération), conformément à la Communication municipale du 25 juin 2020.</i> - <i>Frais supplémentaires afin d'entretenir le canal des Aventuries (castors). Ces frais seront subventionnés à raison de 60 % par la DGE-EAU et de 35 % par la DGE-BIODIV.</i>	24'000.—	33'250.—
4812.00.4500	Prélèvement sur provision (ordures ménagères) <i>Compensation des crédits supplémentaires dans ce chapitre affecté.</i>	72'400.—	10'000.—
			13'887.10

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**6. POLICE****7. SECURITE SOCIALE****8. SERVICES INDUSTRIELS**

810.4813.00	Prélèvement sur provision	0.—	7'500.—
810.3813.00	Versement à provision <i>Compensation des crédits supplémentaires dans ce chapitre affecté.</i>	88'840.—	

TOTAL DES REVENUS**128'637.10****2. Payerne Airport, complément d'informations**

L'établissement du budget d'exploitation du bâtiment, plus spécialement la maintenance et la consommation, n'a pu se faire que tardivement et bien après l'établissement du budget communal 2020. L'inauguration du bâtiment au printemps 2019 ne signifiait pas la fin des travaux mais la fin d'une étape. Celle-ci précédait la mise en exploitation ainsi que les réglages et les corrections des défauts à apporter au bâtiment. La répartition des frais ne pouvait, au final, s'appuyer sur qu'un seul dénominateur commun, ceci en regard du dimensionnement des installations pour une occupation complète du bâtiment, voire pour d'éventuels aménagements à futur, tant auprès d'Anura SA que de la Commune de Payerne. Depuis le

printemps 2020, la définition d'une répartition des frais d'exploitation a été convenue avec Anura SA conformément aux moyens de comptages mis en place.

L'exercice 2019 a été corrigé en fonction du bouclage du compte d'exploitation et les décomptes et soldes à payer entre Anura SA et la Commune de Payerne. Une simplification a été faite pour l'exercice 2019 en regard des comptages encore manquants. Le rapport surface 30/70 % a été adopté, 30 % étant la participation communale à ces frais.

Compte	Budget d'exploitation 2020 Payerne Airport	Part communale	Montant TTC
3121	Eau potable, selon comptage	30 %	Fr. 1'100.—
3123	Electricité, selon comptage	30 %	Fr. 10'000.—
3124	Chauffage, selon comptage de chaleur	30 %	Fr. 10'500.—
3141	Maintenance, selon contrat de mandat, forfait horaire		Fr. 27'000.—
3141	Nettoyages variables selon prestations et occupations des locaux	67 %	Fr. 17'000.—
3141	Contrats d'entretien, selon différentes répartitions par objet spécifique		Fr. 11'567.—
3186	Assurance ECA		Fr. 2'300.—
	Total des charges d'exploitation (sans amortissement et intérêt)		Fr. 79'467.—
4231	Loyers		- Fr. 82'462.—
	Résultat		Fr. 2'955.—

3. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 19/2020 de la Municipalité du 22 juillet 2020 ;

ouï le rapport de la commission des finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : des compléments au budget 2020 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 328'200.— et une augmentation des revenus de Fr. 128'637.10 sont accordés à la Municipalité ;

Article 2 : la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

	Modification des charges	Modification des revenus	
<i>Excédent de revenus prévu au budget 2020</i>			13'178.—
1. Administration générale	35'000.—		
3. Domaines et bâtiments	207'700.—	64'000.—	
4. Travaux	71'000.—	57'137.10	
6. Police	7'000.—		
8. Services industriels	<u>7'500.—</u>	<u>7'500.—</u>	
Charges supplémentaires	328'200.—		328'200.—
Revenus supplémentaires		128'637.10	- 128'637.10
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires			<u>186'384.90</u>

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 22 juillet 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le 1^{er} Vice-président :

La Secrétaire adj. :

(LS)

E. Küng

C. Maillat

Annexe pour l'original du préavis : 1 dossier

Municipal délégué : M. Eric Küng